

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 507

présenté par

M. Bilongo, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 24

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Art. L. 1111-1-3. – Les élus publient tous leurs rendez-vous avec les représentants d'intérêts privés. Il est interdit à tout élu d'accepter des dons, avantages ou invitations de personnes privées reçus en raison de leur mandat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe La France insoumise – NFP proposent deux mesures complémentaires en faveur d'une transparence et d'une éthique renforcées dans l'exercice des mandats électifs. D'une part, les élus seraient tenus de publier l'ensemble de leurs rendez-vous avec des représentants d'intérêts privés. D'autre part, il serait interdit à tout élu d'accepter des dons, avantages ou invitations émanant de personnes privées, lorsque ceux-ci sont reçus en lien avec l'exercice de leur mandat.

Ces deux dispositions répondent à un impératif démocratique fondamental : rétablir la confiance des citoyens dans leurs institutions. Alors que la défiance envers les responsables politiques atteint des

sommets, il est urgent d'imposer une transparence totale dans les relations entre les élus et les acteurs privés, en particulier les lobbys économiques. Publier les rendez-vous permet de rendre visibles les influences qui peuvent peser sur la décision publique ; interdire les cadeaux, c'est couper court à toute tentative de connivence ou de dépendance.

Un élu est mandaté pour défendre l'intérêt général, non pour entretenir des liens opaques avec des intérêts particuliers. Ce que nous proposons ici, c'est un pare-feu clair entre la sphère publique et la sphère privée. C'est aussi un acte de respect envers celles et ceux qui s'engagent en politique pour servir et non pour être servis.